
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

OBJET : CCAS

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC LE CREDIT AGRICOLE CENTRE EST
-Autorisation de signature -Colis de Noël 2023

N° 2023-60

Date de transmission en Préfecture : **27 DEC. 2023**

Date de mise en ligne : **27 DEC. 2023**

Date de la convocation du Conseil d'administration : **15 DECEMBRE 2023**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Jean VIRET – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Béatrice VERDIER – Christelle RIVAT – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Xavier DÉMONET – Jessica DIONISIO – Michèle EYMARD

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Lionel BRUNEL (à Marie-Thérèse MAUCOUR)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BERARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BERAL (à Michèle EYMARD)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Nathalie BERTOCCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L2121-29, L2122-22 et L2541-12

Vu la loi n° 2003-709 du 1 août 2003 relative au « mécénat, aux associations et aux fondations »

Considérant la nécessité d'officialiser, de contractualiser et de détailler chacun des partenariats de mécénat

La loi du 1^{er} août 2003 permet aux collectivités territoriales de bénéficier du principe de mécénat ouvrant droit à un avantage fiscal pour le donateur, pour des projets de valorisation et de promotion d'actions présentant un intérêt général. Les domaines d'action concernés sont multiples : éducatif, scientifique, social, humanitaire, défense de l'environnement naturel...

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU JEUDI 21 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du projet des « Colis de Noël » organisé le 20 décembre 2023, la Ville de Brignais a souhaité mettre en place une recherche de mécénat avec des acteurs du développement économique. L'entreprise CREDIT AGRICOLE CENTRE EST, agence de Brignais, sise 163 rue Général de Gaulle à Brignais, s'associe à la démarche du CCAS en participant via une convention de mécénat et le versement d'un don de 3 000 € au titre des actions sociales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

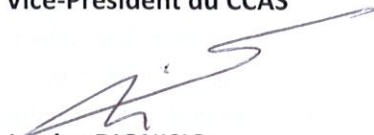
- **ACCEPTE** les dons en nature et/ou financiers effectués au titre du mécénat pour le projet « colis de Noël »
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer la convention avec le CREDIT AGRICOLE CENTRE EST telle que jointe en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS à signer tous les documents nécessaires à cette démarche de mécénat
- **DIT** que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 75 – compte 756 du budget du CCAS – exercice 2023

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BERARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS


Jessica DIONISIO
Secrétaire de séance

